

Critères d'évaluation de l'appel à projets CDP 2026

L'appel à projets CDP vise à fournir les moyens humains, scientifiques, techniques et administratifs permettant de construire de nouvelles communautés scientifiques *interdisciplinaires*¹ ou de conforter des communautés existantes s'inscrivant dans la stratégie de l'UGA.

Cet appel comporte 2 volets :

- L'un visant à faire émerger de nouvelles communautés scientifiques interdisciplinaires,
- L'autre visant à soutenir des CDP labellisés en 2022 afin d'ancrer leurs actions dans la durée.

Trois critères seront utilisés pour évaluer les projets déposés, sans hiérarchie entre eux. Leur décomposition en sous-critères, indiquée ci-dessous, pourra être revue à la marge au moment de la parution de l'appel à projets.

Qualité du projet

- Originalité et qualité du projet du point de vue scientifique et méthodologique,
- Ambition des questions scientifiques posées pour les différentes disciplines impliquées,
- Ancrage dans la stratégie scientifique de l'UGA,
- Nature des résultats attendus (théoriques, pratiques, technologiques, scientifiques, méthodologiques),
- Conception et pratique de l'interdisciplinarité,
- Cohérence du consortium eu égard aux enjeux d'interdisciplinarité, scientifiques et méthodologiques.

Impact du projet

- Contribution à la réponse à des enjeux sociétaux majeurs et à l'interdisciplinarité sur le site grenoblois,
- Stratégie de dissémination des résultats et des méthodologies,
- Ambition de la valorisation des résultats de recherche,
- Qualité des actions proposées à l'interface science-société,
- Articulation avec les collaborations internationales de l'UGA,
- Contribution à la formation au sein de l'UGA,
- Ambition des engagements à lever des financements complémentaires,
- Engagement à organiser des manifestations scientifiques internationales à l'UGA,
- Stratégie de mutualisation des outils et des méthodologies développés, le cas échéant en lien avec les plateformes technologiques de l'UGA.

Implémentation du projet

- Gouvernance : cohérence par rapport à l'ambition du projet conformément à ses objectifs, respect de la parité en particulier dans le portage du projet,
- Articulation avec les projets stratégiques de l'UGA (LabEx, SFR, FR, etc.). Le cas échéant, prise en compte des éventuels financements par les stratégies nationales du programme France 2030,
- Faisabilité, gestion des risques,
- Justification du budget demandé,
- Engagement dans la trajectoire TREC de l'UGA.

Critère supplémentaire concernant uniquement les communautés existantes (CDP labellisés en 2022) :

- Développement d'une stratégie permettant un autofinancement de la communauté à l'issue du CDP.

¹ Les projets doivent s'assurer du croisement des champs disciplinaires SHS (sciences humaines, politiques et sociales) et STS (sciences, technologies, santé).